

Affaire suivie par : Audrey Leforestier
Courriel : pref-cabinet-pole-securite@moselle.gouv.fr

Mesdames et messieurs les maires
sous-couvert des sous-préfets d'arrondissement

Metz, le **~ 3 JUL. 2026**

Objet : Préparation de la sécurisation des festivités de la Fête nationale – Renforcement des mesures de prévention et de maintien de l'ordre public

À l'occasion des festivités de la Fête nationale des 13 et 14 juillet, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité de renforcer, en lien avec les services de l'État, les mesures de prévention et de sécurisation des manifestations organisées sur le territoire de votre commune.

Dans un contexte marqué par un niveau élevé de vigilance et par des risques persistants de troubles à l'ordre public, il importe que l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent afin de garantir le bon déroulement des célébrations et d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Cette édition de la Fête nationale présente également une sensibilité particulière en raison de la tenue, le 14 juillet 2026, d'une demi-finale de la Coupe du monde de football. Selon les équipes qualifiées, cette rencontre est susceptible de donner lieu à d'importants rassemblements de supporters, organisés ou spontanés, avant, pendant et à l'issue du match, avec des risques accrus de troubles à l'ordre public, de dégradations, d'usage d'engins pyrotechniques, de rodéos urbains ou de violences sur la voie publique. Cette concomitance appelle une vigilance renforcée et une anticipation accrue des dispositifs de sécurité.

À ce titre, je vous invite à porter une attention particulière aux secteurs susceptibles d'accueillir des rassemblements de supporters (places publiques, centres-villes, zones commerçantes, établissements diffusant la rencontre), à adapter les horaires et les modalités d'engagement de votre police municipale, à prévoir, en lien avec les forces de sécurité intérieure, les mesures de régulation des flux et de sécurisation des espaces publics, ainsi qu'à sensibiliser les exploitants concernés aux mesures de prévention et d'alerte.

À cette fin, je vous invite à mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- anticiper les risques de troubles à l'ordre public, en procédant à une analyse des événements programmés, des sites sensibles et des secteurs susceptibles de connaître des rassemblements importants ou des comportements à risque.
- renforcer la coordination avec les forces de sécurité intérieure, en maintenant un contact étroit avec les services de la direction interdépartementale de la police nationale et les unités du groupement de gendarmerie départementale territorialement compétentes, afin d'assurer une parfaite complémentarité des dispositifs.

- mobiliser pleinement votre police municipale, lorsque votre commune en est dotée, notamment par un renforcement des effectifs engagés sur les plages horaires les plus sensibles, une présence visible sur les lieux de festivités et une coordination permanente avec les forces de l'État.
- associer les bailleurs sociaux, afin qu'ils renforcent leur vigilance sur leur patrimoine, sécurisent les accès aux immeubles, signalent sans délai toute situation préoccupante et contribuent à prévenir les dégradations ou les occupations illicites des espaces communs.
- mobiliser les acteurs locaux de la prévention, notamment les médiateurs, les associations de prévention spécialisée, les centres sociaux et les dispositifs de participation citoyenne, afin de favoriser le dialogue avec les jeunes et de prévenir les tensions.
- veiller à la protection des bâtiments publics et équipements sensibles (mairies, écoles, établissements publics, équipements sportifs et culturels, centres techniques, etc.), en prenant toute mesure utile de sécurisation et de limitation des vulnérabilités.
- porter une attention particulière à l'usage des artifices et engins pyrotechniques, en veillant au respect de la réglementation et en sensibilisant la population aux risques liés à leur utilisation.

Je vous rappelle également l'importance de signaler sans délai tout événement susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou de nécessiter l'engagement des forces de sécurité.

Les services de la préfecture, en lien avec la direction interdépartementale de la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale ainsi que le service départemental d'incendie et de secours, demeurent pleinement mobilisés à vos côtés pour accompagner la préparation et la conduite de ces dispositifs.

Je sais pouvoir compter sur votre entière implication afin que les festivités de la Fête nationale se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et de sérénité.

Par avance, grande merci -

Le préfet,

Pascal Bolot